



Union des Villes et  
Communes de Wallonie  
asbl



Fédération des CPAS

**Vos réf. :**

**Nos réf. :** LV/ALV/ALE/cb/2024-24

**Votre correspond. :** Aurélie Lepère  
081/240 688  
ale@uvcw.be

**Annexe(s) :** /

Monsieur Christophe Collignon  
Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et  
de la Ville  
Chaussée de Liège, 140-142  
5100 Namur  
[Christophe.collignon@gov.wallonie.be](mailto:Christophe.collignon@gov.wallonie.be)

Namur, le 14 février 2024

Monsieur le Ministre,

**Concerne : Diffusion des avis du CRAC**

Depuis plusieurs mois, la Fédération des CPAS de Wallonie est sollicitée par de nombreux CPAS quant aux interventions du CRAC, à la nature de leur avis ainsi qu'aux conséquences administratives de leurs demandes.

En effet, ces rapports justificatifs et/ou de contrôle du CRAC viennent s'ajouter aux rapports qui émanent de toute part, de tous niveaux de pouvoir et qui nécessitent un déploiement administratif très chronophage pour nos CPAS déjà sous tension.

Nous avons par ailleurs été interpellés a de nombreuses reprises sur le fait que le CRAC envoie parfois ses rapports concernant le CPAS au Bourgmestre directement, et non pas au CPAS. Nous nous étonnons de cette démarche qui, à notre connaissance, ne repose sur aucune base légale et qui n'est pas propice à la mise en place d'un dialogue constructif avec les autorités régionales, communales et le CRAC.

Nous nous permettons donc d'insister sur le fait que, à tout le moins, des rapports identiques soient transmis, de façon transparente, aux deux entités, commune et CPAS.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre considération très distinguée.

Alain Vaessen,  
Directeur général

Luc Vandormael,  
Président

*Copie de la présente est adressée à Madame Isabelle Nemery, Directrice générale du CRAC*